

De: CARRE Thierry <Thierry.CARRE@agglo-thionville.fr>
Envoyé: mercredi 26 juin 2019 16:28
À: 'Atelier A4 (Benjamin CHARMETANT)'
Cc: 'marion.peltier@ville-hettange-grande.com'
Objet: RE: Révision allégée PLU Hettange-Grande - Invitation réunion PPA

Bonjour,

Par la présente, je vous informe que je ne pourrai pas participer à cette réunion ce dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

Je vous fais part, néanmoins, de l'avis favorable du Scotat sur ce projet de révision allégée.

L'opération considérée est, en effet, de nature à renforcer la mise en valeur de ce site géologique remarquable.

Bien cordialement

Thierry CARRÉ

Directeur Général

40 rue du Vieux Collège
CS 80535
57109 THIONVILLE Cedex 9
Tél 03-82-51-35-12



De : Atelier A4 (Benjamin CHARMETANT) [<mailto:nvc@atelier-a4.fr>]

Envoyé : mercredi 19 juin 2019 16:28

À : 'Caroline Simo-Kaptouom' <caroline.simo-kaptouom@moselle.gouv.fr>; 'WILHELM, Emmanuelle' <emmanuelle.wilhelm@moselle.fr>; stefany.glanhard@moselle.fr; sylvie.schutz@grandest.fr; sylvaine.schlienger@smitu.fr; 'Thomas HERBER' <t.herber@cc-ce.com>; gweber@cc-ce.com; pmuller@cc-ce.com; CARRE Thierry <Thierry.CARRE@agglo-thionville.fr>; 'Stéphane HISIGER' <stephane.hisiger@moselle.chambagri.fr>; sschosseler@cma-moselle.fr; gdellolmo@moselle.cci.fr; christelle.bregeard@moselle.fr

Cc : 'Marion Peltier' <marion.peltier@ville-hettange-grande.com>

Objet : Révision allégée PLU Hettange-Grande - Invitation réunion PPA

Metz, le 19 juin 2019

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans le cadre de votre association à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la ville de HETTANGE-GRANDE, Monsieur le Maire m'a chargé de vous inviter à participer à la prochaine réunion qui se déroulera le :

**Jeudi 11 juillet 2019
à 09h30
en mairie de Hettange-Grande**

avec à l'ordre du jour :

Réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées à la révision allégée du PLU, qui porte sur des modifications réglementaires visant une meilleure insertion urbaine du projet communautaire de Maison de la Nature en entrée de ville nord. Pour ce faire, il est envisagé notamment de réduire la marge de recul des constructions par rapport à la voie classée à grande circulation qu'est la RD653.

A titre d'information, le projet de révision allégée doit être arrêté par le Conseil Municipal le 26 juin 2019.

Les pièces du dossier sont dès à présent disponibles en téléchargement grâce au lien suivant (*lien valide 7 jours seulement*) :

<https://we.tl/t-8xbpVqOUKI>

Pour faciliter l'organisation de cette réunion, je vous saurai gré de bien vouloir confirmer votre présence ou vous excuser auprès de l'Atelier A4.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Benjamin CHARMETANT

